

FICHE D'INSCRIPTION

2022/2023



Renseignements

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE:

DATE DE NAISSANCE:

ADRESSE DE L'ÉLÈVE:

.....

.....

TÉLÉPHONE: (MÈRE) (PÈRE)

MAIL:

TÉLÉPHONE DE L'ÉLÈVE:

MAIL DE L'ÉLÈVE:

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES (ALLERGIES - FAIBLESSE MUSCULAIRE.
LIGAMENTAIRE. OSSEUSE - PROBLÈME DE SANTÉ)

.....

.....

Cours Choisis

Les cours du Lundi:

Hip Hop Enfants

Break Dance

Hip Hop Ados/Adultes

Les cours du Mardi:

Éveils

Initiations

Moyens Jazz/Ctp

Ados/Adultes Jazz/Ctp

Les cours du Mercredi:

Classique Préparatoire

Street Enfants

Classique E2

Street Ados

Inters Jazz

Adultes loisirs

Les cours du Jeudi:

Africain Enfants

Inters/avancés Contemporain

Africain Ados/adultes

Les cours du Vendredi:

Classique E1

Débutants Jazz/Ctp

Classique E3

Inters/Avancés Jazz

Les cours du Samedi:

Barre au sol

Cours de Pointes

Avancés/Supérieurs

Yoga Kundalini

Âtma

MHAK Expérience (mardi)

MHAK Expérience (vendredi)

Relaxation/Sophrologie

Pilates (lundi soir)

Pilates (jeudi midi)

Dispositif Études & Danse

Cotisations (à remplir par l'Atelier Artistique)

Adhésion: FFD:

Cotisation annuelle:

Facilité de règlement: 1fois 3 fois 6 fois 9 fois

Dossier à associer à

Informations complémentaires:

.....

INSCRIPTION

Il est important de noter que tout élève participant aux cours doit impérativement être en règle avec le dossier d'inscription et s'être notamment acquitté de l'adhésion à la Fédération Française de Danse lui garantissant ainsi d'être couvert par une assurance.

FONCTIONNEMENT

Les cours collectifs sont dispensés de mi-septembre (12/09/2022) à fin juin (24/06/2023), hors vacances scolaires, soit 33 semaines de cours. Les vacances scolaires permettront soit de rattraper des cours qui n'auraient pas pu avoir lieu, soit de travailler différemment (stage, répétition projet et/ou concours...)
Le planning des cours est susceptible d'être modifié à tout moment en cas de nécessité.

L'école se réserve le droit d'annuler ou de reporter les cours en cas d'effectif insuffisant.

PAIEMENTS

Le nouvel adhérent bénéficie de 2 cours d'essai, à l'issue desquels il devra confirmer définitivement ou pas son inscription.

Le paiement annuel comprend l'adhésion à la structure, à la Fédération Française de Danse ainsi que la cotisation annuelle.

Ce montant est à régler lors de l'inscription mais vous pouvez bénéficier d'une facilité de paiement jusqu'à 9 fois en ce qui concerne la cotisation.

Toute année commencée est intégralement due.

L'adhérent ne pourra pas, en conséquent, solliciter un quelconque avoir, remboursement ou dédommagement, total ou partiel, quelle qu'en soit la raison, y compris en cas de force majeure.

Ceci n'exclut pas, bien évidemment, que l'Atelier Artistique puisse proposer des solutions ou des gestes compensatoires, de manière exceptionnelle en fonction de la situation.

CONSIGNES PENDANT LES COURS

L'accès aux studios de l'Atelier Artistique est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs.

Les téléphones doivent être réglés en mode silencieux durant le cours.

L'Atelier Artistique ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Un rangement dédié aux "objets trouvés" est à votre disposition sur demande auprès de vos professeurs. À la fin de l'année, ces "objets trouvés" seront donnés à une association caritative.

PRÉSENCE ET/OU ABSENCE

L'assiduité aux cours est essentielle afin de favoriser une progression individuelle et collective.

Par respect, nous vous demandons de bien vouloir avertir votre professeur ou l'Atelier Artistique de votre absence. En aucun cas, celle-ci ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

TENUES VESTIMENTAIRES

Les élèves sont priés d'avoir une tenue leur permettant une pratique aisée de leur discipline.

Les professeurs pourront les orienter dans ce choix, s'ils ont une demande spécifique.

Les cheveux devront être attachés afin d'éviter toute gêne et les bijoux trop encombrants laissés chez soi ou aux vestiaires.

Pour des raisons d'hygiène, les chaussures utilisées pour les cours de hip hop ou de street-jazz doivent être impérativement réservées à cet usage.

RESPECT DU LIEU

Ce lieu a été créé et pensé pour vous, il en va donc de chacun de nous, élèves, parents d'élèves et professeurs, de le respecter et de le choyer comme il se doit.

LES PROFESSEURS

Les professeurs sont seuls juges de l'orientation de l'élève en fonction de son niveau.

En cas d'absence d'un des professeurs, le cours sera rattrapé et vous serez informés soit par mail, soit par sms, soit par whatsapp ou Signal en fonction du choix de l'équipe pédagogique sur la communication interne de chaque cours.

FESTIVITÉS/SORTIES/DÉMONSTRATIONS

À l'Atelier Artistique, la fin d'année se veut festive.

Les Ateliers du mouvement feront une représentation scénique à travers un spectacle de fin d'année pour lequel l'entrée sera payante (hormis nos danseurs et danseuses bien sûr).

Une participation financière pour les costumes sera également demandée en fonction des chorégraphies présentées.

Les danseurs pourront conserver les costumes à l'issue de leurs représentations.

Les Ateliers du Bien-Être participeront à un week-end organisé à l'Atelier Artistique permettant également la découverte d'autres pratiques.

Des sorties/spectacles, démonstrations, concours, masterclass ... sont proposés et organisés par nos professeurs tout au long de l'année.

DROIT À L'IMAGE

L'Atelier Artistique se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tous supports, concernant l'image du lieu et de sa dynamique pédagogique et artistique.

COMMUNICATION

L'Atelier Artistique communique de plusieurs façons: Facebook, Instagram, Mail, Newsletter, affichage interne, WhatsApp ou Signal, sms... afin de vous informer au mieux.

 **Les parents sont informés que l'Atelier Artistique dégage toutes responsabilités lorsque les élèves mineurs sont laissés devant les locaux sans l'assurance de la présence effective de leur professeur.**

L'inscription à l'Atelier Artistique vaut acceptation de son règlement intérieur.